Votre accompagnement avec DIBAGPSY

Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour accéder à un nouveau logement, à Mulhouse, avec un projet de vie autonome.

Cet accompagnement d'une durée de six mois (renouvelable) se déroule en plusieurs étapes.

A l'issu de cette période d'accompagnement et après avis du comité technique, nous ferons ensemble le point sur votre situation avant de glisser le bail à votre nom. Nous réaliserons ensemble une synthèse, un bilan avant l'arrêt de DIBAGPSY.



Ce document est destiné à vous guider lors des étapes du dispositif DIBAGSPY.

Il peut être enrichi par vos questions et suggestions.

L'équipe DIBAGPSY

Les travailleurs sociaux :

- Anne-Laure PEREZ Tél: 03 89 60 73 35 Courriel: al.perez@alsa68.org

- Ellie QUEIROS Tél : 03 89 60 63 56 Courriel : e.queiros@alsa68.org

Portable commun: 07 83 32 79 54

Les infirmiers:

- Virginie VANPRAET Tél : 06 18 72 34 10 Courriel : virginie.vanpraet@ghrmsa.fr

- Philippe NIEDERLENDER Tél : 06 23 85 06 34 Courriel : niederlenderp@ghrmsa.fr

Nous vous souhaitons une belle réussite dans votre projet!

Retrouvez toute l'actualité du GHR Mulhouse Sud-Alsace www.ghrmsa.fr













Guide pratique pour la personne accompagnée



En partenariat avec:











du GHRMSA - MAJ 11/2020

Le 1er entretien

Vous avez rencontré un travailleur social de l'ALSA¹ ainsi qu'un infirmier du secteur psychiatrique du dispositif.

Cet entretien permet d'évoquer le pourquoi d'un nouveau logement et de préciser vos souhaits de résidence (situation géographique, superficie, aménagements etc.).

Vos deux référents vous soutiennent dans les différentes démarches, afin de trouver un logement adapté à vos souhaits et sont disponibles en cas de besoin.

L'important, c'est que vous vous sentiez bien dans votre nouvel habitat.



Le comité technique

Un comité technique DIBAGPSY se réunit tous les mois et prend les décisions utiles au bon déroulement des projets de chacun.

Il est composé de :

- ✓ 2 psychiatres
- ✓ 2 travailleurs sociaux de l'ALSA
- 2 infirmiers,
- ✓ 2 assistantes sociales des pôles de psychiatrie
- ✓ 2 chefs de service

Le comité technique valide les candidatures et le glissement du bail en votre nom propre.

La recherche de logement

Le travailleur social vous accompagne dans la recherche de votre futur habitat et organise avec vous les visites.

De l'aide vous est proposée pour toutes les formalités administratives (C.A.F.², caution du conseil départemental, relation avec le mandataire judiciaire si nécessaire...).

Le Bail glissant

Une fois votre nouvelle résidence choisie, un 1^{er} bail sera signé entre vous, l'ALSA et le bailleur pour une durée de six mois (renouvelable si besoin).

Dans cet intervalle de six mois, le travailleur social et l'infirmier vous accompagnent dans votre installation.

Ils vous soutiendront également dans l'investissement de votre nouveau domicile et de son environnement, en fonction de vos besoins ou éventuelles difficultés. Ce qui implique des visites régulières de l'infirmier et/ou du travailleur social à votre nouveau logement.

Votre prise en charge médicale actuelle ne change pas.

Toutes les prestations d'aide à la personne actuelles sont aussi maintenues (aides ménagères, portage de repas...).



¹ Association pour le Logement des Sans Abri

² Caisse d'Allocations Familiales